



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 01/07/2007 – 09 :06

ELISABETH ASSAYAG

Louis SCHWEITZER, bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

ELISABETH ASSAYAG

Vous êtes président de la HALDE, la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Vous nous parlez aujourd'hui du cas de Josiane qui vient de se voir refuser sa demande de logement social.

LOUIS SCHWEITZER

Oui, Josiane a sollicité un logement d'un organisme HLM. Elle élève seule sa fille cadette qui est handicapée et en juin, elle apprend que la commission d'attribution des logements HLM a décidé d'ajourner, de rejeter en fait, sa demande en raison de son mode de vie qui semble incompatible avec la jouissance paisible d'un logement.

ELISABETH ASSAYAG

C'est-à-dire ?

LOUIS SCHWEITZER

La HALDE a bien sûr mené une enquête et la commission d'attribution s'est fondée sur des témoignages de ces anciens voisins. Ces témoignages montraient que Josiane à l'époque était, disaient les voisins, alcoolique, vulgaire, provocatrice, insultante et ces témoignages en 2003 ont été mis en avant pour justifier la décision prise en 2006 de refuser un logement à Josiane. Et l'organisme HLM s'est en plus appuyé sur un rapport de la police municipale de cette ville car le maire de la commune avait demandé à la police de faire une enquête mais là, on a eu un problème. Cette enquête a été menée après la décision de rejet. Ce n'est pas elle qui a suscité la demande de rejet. Ensuite, l'enquête n'a fait que reprendre des témoignages vieux de trois ans et puis, enfin une police municipale ne peut pas mener d'enquête de ce type.

ELISABETH ASSAYAG

Alors, qu'est-ce qu'a fait Josiane ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien, parce qu'elle n'avait pas de logement, Josiane a été logée par sa fille aînée et lorsqu'il a été question d'accorder un logement d'urgence pour sortir de cette situation, Josiane vivait chez sa fille, le bailleur social qui gère l'appartement de la fille de Josiane a constaté qu'elle n'a été à l'origine d'aucun trouble de voisinage depuis qu'elle est hébergée chez sa fille. Et donc Josiane se conduit normalement et l'organisme HLM qui a refusé l'attribution d'un logement s'est fondée sur de témoignages anciens et n'a pas fait d'enquête sociale sérieuse et objective. Or, on ne peut refuser un logement HLM que sur la base d'éléments objectifs en application de la loi et donc le collège a recommandé à cet office HLM de changer ses pratiques, d'adopter des règles précises et vérifiables concernant les modalités d'enquête sociale. Il s'agit d'éviter que des appréciations subjectives qui peuvent être discriminatoires aient des conséquences négatives.



ELISABETH ASSAYAG

Alors, qu'en est-il de la demande de logement de Josiane ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien, la HALDE a demandé à l'office HLM de réexaminer le dossier de la réclamante. Nous n'avons pas encore sa réponse.

ELISABETH ASSAYAG

Vous nous rappelez les coordonnées de la HALDE, Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

La HALDE, c'est 11 rue Saint-Georges, 75009 Paris et le numéro de téléphone, c'est le 08 1000 5000.

ELISABETH ASSAYAG

Merci. FIN*